



Copie certifiée conforme

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION – RÈGLEMENT 575-2024 PORTANT SUR LA  
GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que le règlement 575-2024 ci-haut décrit a été adopté par le Conseil municipal le 2 décembre 2024.

Cette modification a pour but d'intégrer :

- 1. Des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres public.**
- 2. Des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard de tels contrats lorsque ceux-ci comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$ mais sous le seuil obligeant l'appel d'offres public.**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi;

Le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Hébertville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau;

Donné à Hébertville, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

  
Sylvain Lemay  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 3 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

  
Sylvain Lemay  
Directeur général et  
Greffier-trésorier